

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CORREZE

COMMUNE DE MEYMAC

Le Maire de la Commune de MEYMAC (Corrèze)

Le Maire de la Commune de MEYMAC (Corrèze)

VU la délibération en date du 25 mai 2020 reçue en Sous-Préfecture le 26 mai 2020 donnant délégation au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

DECISION N°2023-08-11

ARTICLE 1^{ER} :

Une étude en Assistance à Maitrise d'ouvrage est passée auprès de l'entreprise SOCAMA INGENIERIE – Agence de Tulle – Avenue Evariste Galois – 19 000 TULLE afin d'assister la commune dans le choix d'un prestataire en charge de la recherche en eau sur deux secteurs identifiés en vue de renforcer la production AEP pour un montant forfaitaire de 6 820.00 € HT soit 8 184.00 € TTC.

Meymac, le 04 Août 2023

Le Maire de Meymac,


Philippe BRUGERE



Accusé de réception en préfecture
019-211913603-20230804-2023-08-11-CC
Date de télétransmission : 04/08/2023
Date de réception préfecture : 04/08/2023